



**Un choc de simplification pour les employeurs !
Un choc pour les personnels des services de santé au travail !
La fin programmée de la surveillance individuelle de l'état de santé des travailleurs
et de la loi de 1946 portant création de la médecine du travail**

LA FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET ACTION SOCIALE CGT DÉNONCE LE NOUVEAU SYSTÈME DE DÉCISION MIS EN PLACE PAR LE GOUVERNEMENT : LE PATRONAT DICTE, LE GOUVERNEMENT APPLIQUE, IL EN RÉSULTE UN PROJET DE RÉFORME DES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL SCANDALEUX ! ANNONCÉ DANS LE CADRE DU « CHOC DE SIMPLIFICATION » PAR LE PRÉSIDENT FRANÇOIS HOLLANDE LE JEUDI 30 OCTOBRE LORS DE LA PRÉSENTATION DES 50 MESURES DE SIMPLIFICATION POUR LES ENTREPRISES FRANÇAISES.

Un choc de simplification administrative qui, au motif de sécurité juridique pour les employeurs :

- supprimerait la surveillance systématique des travailleurs ;
- y compris l'examen médical d'embauche qui est un examen d'information sur les risques liés au poste et sur la prévention ;
- les examens médicaux périodiques étant confiés aux généralistes, sans que ces derniers puissent avoir accès aux postes de travail et leurs conditions d'exercice ;
- réduirait les dispositions d'adaptation des postes par le médecin du travail
- limiterait les décisions d'inaptitude
- braderait la sécurité des jeunes apprentis

**« CHOC DE SIMPLIFICATION » POUR LES EMPLOYEURS
= NOUVELLE ATTAQUE vis-à-vis de La PREVENTION**

Un GRAND CHOC POUR LES SALARIES et le DEBUT de DEMANTELEMENT DES SERVICES DE SANTE AU TRAVAIL !

Le document signé par les présidents d'une Organisation Patronale regroupant les services inter-entreprises montre un déni total du fonctionnement et des finalités des actions des services et des médecins.

La Fédération de la Santé et Action Sociale CGT demande au gouvernement de rejeter ces mesures. La CGT appelle également les députés-es à repousser ce projet dangereux pour la sécurité et la santé de tous les salariés !

Avec l'appui des salariés-es de ces services, elle demande à la délégation patronale de la Commission Paritaire Nationale de Branche (CPNB) du CISME de rejeter en bloc ces propositions néfastes pour la santé de tous les travailleurs-euses et que nous considérons comme contraires aux missions des services.

La prévention pour la santé des salariés ne peut être morcelée, les visites médicales font partie intégrale de la prévention ; la prévention par l'action en milieu de travail n'a plus de sens si elle se fait en dehors de ce qui est recueilli dans les visites médicales. Les entretiens infirmiers, même s'ils permettent le recueil de certaines données, ne permettent pas un diagnostic qui reste un acte médical.

Si la délégation patronale fait sienne la position des présidents de service exprimée dans ce document, nous ne voyons pas comment les représentants des salariés des services pourraient encore poursuivre quelque négociation que ce soit ; les confédérations dont nos délégations sont issues ne peuvent accepter un tel mépris pour la santé des salariés-es.

La santé des salariés-es n'est pas une marchandise ! il s'agit de la vie au travail de millions de personnes !

Nous n'acceptons pas leur mise en danger pour améliorer les dividendes des financeurs !

Nous n'acceptons pas un tel mépris pour la santé des salariés !

Fait à Montreuil le 18 novembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

N° 400

Tél. : 01 55 82 87 49
Fax : 01 55 82 87 74

E-mail :
com@sante.cgt.fr